

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 24 août 2020, à 8 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,  
Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,  
Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

AVIS vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée, pour être tenue le lundi 24 août 2020, à 8 h 30, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Moment de recueillement;
2. Présences;
3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)/Immeuble situé au 33, rue de l'Hôtel-de-Ville (Madame Dominique Lavertu et monsieur Mathieu Gaulin);
4. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)/Immeuble situé au 224, rue Saint-Louis (Ppain SENC);
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)/Immeuble situé au 1, rue Saint-Joseph (9377-3976 Québec inc.);
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce vingt et unième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/  
IMMEUBLE SITUÉ AU 33, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE (MADAME DOMINIQUE  
LAVERTU ET MONSIEUR MATHIEU GAULIN) :**

CONSIDÉRANT QUE madame Dominique Lavertu et monsieur Mathieu Gaulin, propriétaires de l'immeuble situé au 33, rue de l'Hôtel-de-Ville ont déposé une demande d'autorisation afin de permettre le remplacement des fenêtres de leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 18 août 2020;

2020-08-13SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise le remplacement des fenêtres de la résidence, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-08-69CCU du 18 août 2020.

Adoptée.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/  
IMMEUBLE SITUÉ AU 224, RUE SAINT-LOUIS (PPAIN SENC) :**

CONSIDÉRANT QUE madame Josiane Gardner et monsieur Louis-Pierre Pépin de *Ppain SENC*, propriétaires de l'immeuble situé au 224, rue Saint-Louis ont déposé une demande d'autorisation afin de permettre l'agrandissement de leur boulangerie;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 18 août 2020;

2020-08-14SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'agrandissement de la boulangerie *Ppain SENC*, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-08-70CCU du 18 août 2020.

Adoptée.

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/  
IMMEUBLE SITUÉ AU 1, RUE SAINT-JOSEPH (9377-3976 QUÉBEC INC.) :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Lampron, mandaté par *9377-3976 Québec inc.*, propriétaire de l'immeuble situé au 1, rue Saint-Joseph a déposé une demande d'autorisation afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 18 août 2020;

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA)/  
IMMEUBLE SITUÉ AU 1, RUE SAINT-JOSEPH (9377-3976 QUÉBEC INC.) :**  
**(SUITE)**

2020-08-15SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'installation d'une nouvelle enseigne sur le bâtiment commercial, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-08-71CCU du 18 août 2020.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2020-08-16SE À huit heures trente-quatre minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Diego Scalzo, maire  
Président*